

POUR INVESTISSEURS
QUALIFIES
UNIQUEMENT

Reverse Convertible Callable

Sous-jacent: USD SWAP 10Y

Coupon: 9.40% p.a.

Maturité: 10.03.2021

Ce produit structuré n'est pas un placement collectif au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est donc soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'investisseur supporte de surcroît un risque d'émetteur.

* Données indicatives qui seront fixées définitivement lors du fixing initial

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Fonctionnement du certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	53'020'154 / ISIN CH0530201547 / Pas de cotation prévue en l'état
Emetteur	BCV Guernsey, succursale de BCV Lausanne Suisse (S&P AA/stable)
Lead Manager, Agent de calcul, Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne, Suisse, est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Nominal	USD 100
Nombre de valeurs émises	100'000 Reverse Convertible Callable (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Investissement minimum	USD 100
Prix d'émission	100.00%
Monnaie de référence	USD
Date d'évaluation initiale	03.03.2020
Date de paiement	10.03.2020
Date d'évaluation finale	03.03.2021
Date de remboursement	10.03.2021
Définition du produit	Le Reverse Convertible Callable est un produit structuré. Il verse de manière certaine un coupon pendant la durée de vie du produit (maturité ou date de rappel de ce dernier). Il incorpore un droit de rappel unilatéral en faveur de l'émetteur (« Callable ») qui revient à rembourser le produit de manière anticipée.
Classification ASPS	Optimisation de la performance – Reverse Convertible (1220) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch

Composition du panier

Nom	Code ISIN	Bourse de référence	Fixing initial (Si,0)	Prix d'exercice (Ki,0)
USD SWAP SEMI 30/360 10Y	USSW10	ICAP IR Derv	1.15%	0.50%

Conditions du produit

Prix d'exercice (K)	0.50%
Coupon	9.40%* p.a. Il se compose de deux tranches : 1.15% p.a. composante d'intérêts purs 8.25% p.a. un gain en capital (prime d'option).
Fréquence de coupon	Trimestrielle (2.35% par période)
Dates de paiement des coupons	Les paiements auront lieu aux dates suivantes : 10/06/2020 – 10/09/2020 – 10/12/2020 – 10/03/2021
Méthode de calcul du coupon	30/360, Modified following, non ajusté
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé est le droit (mais pas l'obligation) de l'émetteur de rembourser le produit avant son terme, à des dates bien précises. S'il fait usage de ce droit unilatéral, le produit est alors remboursé à 100%, montant auquel s'ajoute le coupon de la période. Par contre, aucun coupon ultérieur ne sera ensuite versé.
Dates de choix du remboursement anticipé	03/09/2020 – 03/12/2020 – 03/03/2021
Dates de remboursement anticipé	10/09/2020 – 10/12/2020 – 10/03/2021
Remboursement	10.03.2021 <ol style="list-style-type: none">1. Si le fixing final est supérieur à son prix d'exercice ($K \times Si,0$), le montant remboursé par Reverse Convertible Callable s'élèvera au nominal à 100%.2. Si le fixing final est inférieur ou égal à son prix d'exercice ($K \times Si,0$), l'investisseur recevra par Reverse Convertible Callable un montant en USD correspondant à :

$$\text{Nominal} * \text{Max} \left(0; \frac{\text{Fixing final}}{\text{Prix d'exercice}} \right)$$

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché	Une cotation à SIX Swiss Exchange n'est pas prévue en l'état.
Marché secondaire	Pas de marché secondaire à la SIX Swiss Exchange. La Banque Cantonale Vaudoise tient un marché secondaire quotidien de 09h15 à 17h15. La fixation des prix sur le marché secondaire est "dirty", i.e. l'intérêt couru est inclus dans le prix. Prix consultable sur Bloomberg et SIX Telekurs.
Clearing	SIX SIS AG
Matérialisation	La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée et toute impression et livraison de titres individuels sont exclues.

Fiscalité

Indications	<p>Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif.</p> <p>Dans tous les cas, il appartient à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.</p>
-------------	--

Suisse

Ce produit est considéré comme transparent. Concernant les produits en devise étrangère, on retiendra que les cours quotidiens appliqués pour la conversion peuvent constituer un élément déterminant.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, la composante d'intérêts n'est pas soumise à l'impôt anticipé mais constitue un revenu imposable. Tout paiement de coupon ou de gain découlant de la partie "Option" constitue un gain en capital non imposable pour ces personnes.

Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre de négociation fédéral.

Taux négatifs

En matière d'intérêts négatifs, le principe de base est que ces derniers ne représentent, ni des intérêts passifs selon l'art. 33 de la LIFD, ni des charges déductibles, mais un dédommagement qui est dû en fonction des conditions particulières du marché. Vu qu'il n'y a pas de relation de dette, ce dédommagement n'est pas un intérêt passif déductible et, de ce fait, ne peut pas être compensé avec des intérêts actifs pour la détermination du revenu imposable et de la retenue d'un éventuel impôt anticipé.

Informations juridiques

For, droit applicable

Lausanne, droit suisse

Prospectus

Ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations. Ce document ne fait pas non plus office de prospectus simplifié selon les dispositions de l'article 5, al. 2 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC).

2. PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES

Prévision de marché

Le produit s'adresse aux investisseurs partageant la vue de marché suivante:

- Une stagnation ou une légère hausse du ou des sous-jacent(s)
- Que la valeur du ou des sous-jacent(s), le jour du fixing final, ne sera pas inférieure ou égale au prix d'exercice.

Profit potentiel

Le profit potentiel est limité au paiement du ou des coupon(s).

Perte potentielle

La perte potentielle est équivalente à un investissement direct sur le marché des taux d'intérêt.

Scénarios

Fixing final du sous-jacent	Remboursement du capital en espèces
0.50%	USD 100.00
0.40%	USD 80.00
0.30%	USD 60.00
0.20%	USD 40.00
0.10%	USD 20.00
0.00%	USD 00.00

3. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR

Tolérance au risque

La valeur d'un Reverse Convertible Callable à l'expiration peut être inférieure au prix d'achat.

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les investisseurs. L'investisseur est notamment invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» (disponible dans les locaux de la BCV ou sur son site internet : www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf) avant toute opération.

Risque d'émetteur: L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Risque de change

L'investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs aux taux de change.

Risque de marché

L'investisseur est exposé aux risques d'ajustement du sous-jacent, d'inconvertibilité, et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telle que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.

L'investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité ainsi que celles prévues par l'émetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

Marché secondaire / liquidité de marché

En cas de marché secondaire organisé, l'émetteur cherche, dans des conditions normales de marché, à proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le produit. Toutefois, l'émetteur ne s'engage pas de façon ferme à fournir des liquidités au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assume aucune obligation légale découlant de l'indication de tels cours ou en rapport avec le niveau de détermination de tels cours.

Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'émetteur.

Informations importantes

Indications générales

Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future.

Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques.

L'émetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).

Période de souscription

Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.

Conflit d'intérêt

En sus des frais de distribution, la BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.

Restrictions de vente

La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. US, US persons, UK, UE, Guernsey) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.

Date de publication

25.02.2020

Contacts

Equipe de vente

Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV

Téléphone

021 212 42 00

Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure

Fax

021 212 13 61

Internet / mail

www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch

Courrier

BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne